

## ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2025/2026

Total des produits des activités à 223,3 M€ contre 273,7 M€ en N-1, soit -18%

Malgré des revenus de billetterie solides et un record historique en matière de vente de produits dérivés, le recul des revenus est dû principalement à :

- la baisse des droits TV de Ligue 1 (-28%) consécutivement à la rupture anticipée du contrat DAZN/LFP au niveau national,
- une programmation d'Events moins dense qu'en N-1 (-58% sur les revenus)
- un trading joueurs inférieur à N-1, quoique toujours très élevé (-29%)

Mardi 28 juillet 2026 – 19h30

| en M€ (du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juin)        | 30/06/26*<br>12 mois | 30/06/25<br>12 mois | Var          | Var %       |
|------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|--------------|-------------|
| Billetterie championnat et autres matches            | 40,8                 | 35,1                | +5,7         | +16%        |
| Billetterie Europe                                   | 4,2                  | 7,7                 | -3,5         | -46%        |
| <b>Billetterie</b>                                   | <b>45,0</b>          | <b>42,8</b>         | <b>+2,1</b>  | <b>+5%</b>  |
| Droits TV LFP-FFF                                    | 16,4                 | 22,8                | -6,3         | -28%        |
| Droits TV UEFA                                       | 21,9                 | 22,9                | -1,0         | -5%         |
| <b>Droits TV et marketing</b>                        | <b>38,4</b>          | <b>45,7</b>         | <b>-7,4</b>  | <b>-16%</b> |
| <b>Partenariats-Publicité</b>                        | <b>29,2</b>          | <b>30,9</b>         | <b>-1,7</b>  | <b>-5%</b>  |
| Produits dérivés                                     | 13,1                 | 12,5                | +0,6         | +5%         |
| Autres produits de la marque                         | 10,5                 | 11,9                | -1,4         | -12%        |
| <b>Produits de la marque</b>                         | <b>23,6</b>          | <b>24,4</b>         | <b>-0,9</b>  | <b>-4%</b>  |
| Séminaires et visites                                | 3,7                  | 5,7                 | -2,0         | -35%        |
| Grands événements                                    | 4,2                  | 13,0                | -8,8         | -67%        |
| <b>Events</b>                                        | <b>7,9</b>           | <b>18,7</b>         | <b>-10,8</b> | <b>-58%</b> |
| <b>Produits des activités (hors trading joueurs)</b> | <b>144,0</b>         | <b>162,6</b>        | <b>-18,6</b> | <b>-11%</b> |
| <b>Produits de cessions des contrats joueurs</b>     | <b>79,2</b>          | <b>111,1</b>        | <b>-31,9</b> | <b>-29%</b> |
| <b>Total des produits des activités (1)</b>          | <b>223,3</b>         | <b>273,7</b>        | <b>-50,5</b> | <b>-18%</b> |

(1) IAP (Indicateur Alternatif de Performance) qui comprend les Produits des activités hors trading ainsi que les produits de cessions de contrats joueurs.

\*données estimées - en cours d'audit

## 1/ PRODUITS DES ACTIVITÉS

### **Billetterie : 45,0 M€ (+2,1 M€ vs N-1, +5%)**

Au 30 juin 2026, les revenus de Billetterie affichent une progression de +2,1 M€ par rapport à N-1, soit +5%. Ils bénéficient d'un changement de méthode de comptabilisation des revenus Hospitalités<sup>1</sup> qui sont désormais reconnus en totalité sur la ligne Billetterie.

Les revenus de Billetterie championnat enregistrent une hausse (+5,7 M€ vs. N-1), tandis que les revenus de Billetterie Europe sont en retrait de -3,5 M€ (1/8<sup>ème</sup> de finale en 2025/2026 vs. 1/4 de finale en N-1 contre Manchester United).

### **Droits TV et marketing : 38,4 M€ (-7,4 M€ vs N-1, -16%)**

La participation du club jusqu'en 1/8<sup>ème</sup> de finale d'Europa League 2025/2026 a généré des droits TV UEFA à hauteur de 21,9 M€ au 30 juin 2026 (22,9 M€ en N-1, avec une participation jusqu'en 1/4 de finale d'Europa League).

Sur le plan national, les droits TV LFP/FFF sont impactés par la forte baisse des droits TV nationaux, consécutivement à la rupture anticipée du contrat DAZN/LFP en juin 2025, et s'élèvent à 16,4 M€ avec un classement final à la 4<sup>ème</sup> place de Ligue 1 (contre 22,8 M€ en N-1 pour une 6<sup>ème</sup> place de Ligue 1).

### **Partenariats-Publicité : 29,2 M€ (-1,7 M€ vs N-1, -5%)**

À méthode de comptabilisation comparable, les revenus de Partenariats-Publicité seraient en progression de +3,4 M€, soit +11%. S'élevant à 29,2 M€ au 30 juin 2026, les revenus de Partenariats-Publicité subissent l'impact défavorable du changement de méthode de comptabilisation des revenus Hospitalités décrit plus avant (environ -5,1 M€ vs N-1), et sont également affectés par la défaillance de règlement de certains partenaires majeurs.

### **Produits de la marque : 23,6 M€ (-0,9 M€ vs N-1, -4%)**

Les produits dérivés progressent de +5% et s'élèvent à 13,1 M€ (record historique), avec une bonne performance des revenus du e-commerce (+7%) et des boutiques (+2%).

Les autres produits de la marque s'établissent à 10,5 M€ (11,9 M€ en N-1).

### **Events : 7,9 M€ (-10,8 M€ vs N-1, -58%)**

Les revenus des Grands Événements atteignent 4,2 M€, avec les concerts d'Imagine Dragons le 3 juillet 2025, Linkin Park le 16 juin 2026 et Iron Maiden le 26 juin 2026. Il est rappelé qu'en N-1, l'activité Grands Événements avait été particulièrement dense avec 11 matchs de football pendant les Jeux Olympiques de Paris 2024, le match France/Belgique de l'UEFA Nations League, et 2 demi-finales du TOP 14 de rugby.

L'activité Séminaires et Visites subit l'impact de la conjoncture économique globale défavorable pour les entreprises en France, ainsi que la concurrence de nouveaux sites événementiels à Lyon. Les revenus s'élèvent à 3,7 M€ (5,7 M€ en N-1).

---

<sup>1</sup> Une partie des revenus Hospitalités étaient reconnus sur la ligne Partenariats-Publicité au cours des exercices précédents. Ce changement de méthode génère un impact de +5,1 M€ sur la ligne de revenus de Billetterie. En neutralisant ce changement de méthode comptable, les revenus Billetterie seraient en baisse de -6% vs N-1.

## Produits de cessions de contrats joueurs : 79,2 M€ (-31,9 M€ vs N-1, -29%)

Les produits de cessions de joueurs s'établissent à 79,2 M€, avec les cessions de Afonso MOREIRA au Bayer Leverkusen (23,4 M€), Georges MIKAUTADZE à Villarreal (22,2 M€), Lucas PERRI à Leeds (12,9 M€), Martin SATRIANO à Getafe (5,3 M€), Saïl KUMBEDI à Wolfsburg (4,6 M€), ADRYELSON à Al Wasl (1,1 M€), Téo BARISIC à Rijeka (0,4 M€), Mathieu PATOUILLET à Al-Hilal (0,3 M€) et Jordan VERETOUT à Al-Arabi (0,0 M€), ainsi que des *incentives* et indemnités de prêts diverses pour un montant de 9,1 M€.

En N-1, ils s'établissaient à 111,1 M€ avec les cessions Rayan CHERKI à Manchester City (31,4 M€), Jake O'BRIEN à Everton (14,2 M€), Maxence CAQUERET à Come (12,7 M€), Saïd BENRAHMA à Neom SC (11,1 M€), Gift ORBAN à Hoffenheim (9,3 M€), Mamadou SARR à Strasbourg (8,9 M€), Jeffinho à Botafogo (4,8 M€), Mama BALDE à Brest (4,2 M€), Amin SARR à Hellas Verone (3,2 M€), Johann LEPENANT à Nantes (2,3 M€), ainsi que des *incentives* pour un montant de 9,0 M€.

## 2/ ÉVÈNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

### • Acquisition d'un bloc de contrôle de la Société par Michele Kang (via Olympe Bidco) et restructuration de la dette du Groupe, le 26 juin 2026<sup>2</sup>

Le 26 juin 2026, Olympe Bidco (véhicule ultimement détenu par Michele Kang, la Présidente - Directrice générale du groupe OL depuis fin juin 2025) a acquis 154 382 133 actions représentant 87,78 % du capital social de la Société auprès d'Eagle Football Holdings Bidco Limited (en « *administration* » au Royaume-Uni) (« **Eagle Bidco** »), pour un prix total de 30 M USD (convertis en 26,451 M€, soit 0,1713 € par action), à l'issue d'un processus de vente indépendant et concurrentiel géré par l'administrateur d'Eagle Bidco, Cork Gully.

Concomitamment à l'acquisition du bloc de contrôle susvisée, une première tranche de prêt d'actionnaire s'élevant à 31 M€ a été mise à disposition de la Société par Olympe Bidco – avec un engagement total pouvant aller jusqu'à 71 M€ au cours des deux prochaines saisons, garanti par une lettre de crédit pour 40 M€ accordée par JP Morgan à OL SASU.

La transaction s'est accompagnée de l'extinction (« *release* ») des dettes du groupe OL envers John Textor, Eagle Bidco et leurs affiliés pour un montant total de 232,6 M€ sur une base consolidée.

En parallèle, les termes de la dette senior d'OL SASU (RCF/TL et FCT) ont été renégociés, témoignant du soutien des prêteurs du Groupe. Les nouveaux contrats prévoient notamment une capitalisation des intérêts et capital pour une période de dix-huit mois contre un ajustement de certains engagements du Groupe (« *covenants* »). En particulier, en garantie de la bonne exécution des obligations d'OL SASU au titre du financement FCT, le FCT aurait le droit d'exiger d'OL SASU, à ses frais, la constitution d'une fiducie-sûreté sur le Groupama Stadium (en lieu et place de l'hypothèque de premier rang existante consentie au profit du FCT), en cas de survenance de certains événements de sous-performance. Les prêteurs au titre des financements RCF et FCT seront en droit de proposer la nomination de censeurs au sein du Conseil d'Administration pour les 24 prochains mois.

Le changement de contrôle n'a pas entraîné de changements dans la direction : Michele Kang reste Présidente - Directrice générale d'EFG et Présidente d'OL SASU, et Michael Gerlinger reste Directeur général d'OL SASU.

En conséquence de cette transaction, le Groupe OL est sorti du groupe comprenant l'ensemble des affiliés d'Eagle Bidco.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur la procédure d'« *administration* » d'Eagle Bidco, le processus de vente de ses actifs, et les mesures mises en place par la Société dans ce cadre : voir les communiqués de la Société en date des 27 mars 2026 et 14 avril 2026 ainsi que les publications relatives à la conclusion de conventions réglementées en date des 14 avril 2026 et 24 avril 2026.

Pour plus d'informations sur les termes de la prise de contrôle par Olympe Bidco et la restructuration de la dette du Groupe : voir les communiqués de la Société en date des 23 et 26 juin 2026, ainsi que les publications relatives à la conclusion de conventions réglementées en date du 23 juin 2026.

- **Sportif**

La DNCG a annoncé le 26 juin 2026 le maintien du Club en Ligue 1 pour la saison 2026/2027 avec un encadrement de la masse salariale au budget de reprise à la suite du changement de contrôle du club.

Classé à la 4<sup>ème</sup> place du championnat de Ligue 1 au terme de la saison 2025/2026, le club disputera le 3<sup>ème</sup> tour préliminaire de qualification à la Champions League 2026/2027 contre le Sparta Prague (match aller le 4 août, match retour le 11 août). Le club est à minima assuré de participer à l'Europa League en 2026/2027.

- **Trading joueurs**

En juin 2026, le club a levé l'option d'achat pour le joueur Noham KAMARA, prêté par le PSG depuis février 2026 (4 M€ + 2 M€ bonus max + 20% / plus-value future).

Depuis la fin de l'exercice 2025/2026, le club a procédé aux acquisitions des contrats joueurs de Mads BIDSTRUP auprès du RB Salzbourg (10,5 M€ + 3 M€ bonus max + 10% / plus-value future, contrat de 5 ans), Julien DURANVILLE auprès du Borussia Dortmund (5 M€ + 3,5 M€ bonus max + 20% / plus-value future, contrat de 5 ans), et Mohamed OUEDRAOGO auprès du SCR Altach (2,2 M€ + 0,6 M€ bonus max + 10% / plus-value future, contrat de 5 ans). Par ailleurs, le joueur Loïs OPENDA a été prêté à l'OL par la Juventus (prêt sans option d'achat de 3,5 M€, jusqu'à la fin de la saison). Le joueur Matt TURNER a été prêté au MLS New England Revolution jusqu'au 31 décembre 2026, avec possibilité de prolongation d'un an sous certaines conditions assorti d'une option d'achat de 1,3 M€. Enfin, le contrat de Corentin TOLISSO a été prolongé de 2 ans jusqu'au 30 juin 2029.

- **Litiges**

La Société ou sa filiale OL SASU sont parties à un certain nombre d'actions judiciaires en lien avec des opérations menées entre mai 2023 et juin 2025. En particulier :

Des litiges sont en cours avec PRPF (High Court of Justice de Londres ; montant demandé par la contrepartie : 43 M\$ + intérêts de retard et pénalités) et EMSO (Tribunal Arbitral du Sport ; montant demandé par la contrepartie : 28,5 M€ + intérêts de retard et pénalités), tous deux établissements d'affacturage de Botafogo, en lien avec des contrats conclus avec Botafogo en 2024/2025 sur les joueurs Igor Jesus, Savarino et Jair Paula.

En outre, Botafogo aurait initié des procédures contre l'OL devant le Tribunal de Rio de Janeiro, mais aucune notification n'a été reçue par le Groupe à ce sujet à ce jour. En parallèle, l'OL a intenté une action contre Botafogo devant la FIFA en raison d'impayés sur le transfert du joueur Jeffinho.

Par ailleurs, le Groupe conteste la validité de certaines garanties prétendument consenties par la Société ou sa filiale OL SASU sous l'ancienne direction pour couvrir des prétendues obligations prises des clubs Botafogo et Molenbeek, qui n'avaient pas été reportées dans les comptes précédemment publiés par le Groupe et ont reportés dans les comptes au 31 décembre 2025<sup>3</sup>.

Il est rappelé que, sur la base des conclusions d'un rapport d'enquête interne commandité par la direction du Groupe en décembre 2025 auprès d'un cabinet d'avocats portant sur des opérations menées entre mai 2023 et juin 2025, les sociétés Eagle Football Group et OL SASU ont, le 4 juin 2026, déposé une plainte pénale « contre X » auprès du Procureur de la République de Lyon, visant des faits susceptibles de caractériser des infractions d'abus de biens sociaux, abus de biens sociaux aggravé et complicité de ces deux délits, présentation et publication de comptes infidèles, ainsi que de diffusion d'informations trompeuses sur le marché<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Voir communiqué de presse de la Société en date du 12 mai 2026.

<sup>4</sup> Voir communiqué de presse de la Société en date du 8 juin 2026.

## • Perspectives

L'opération de rachat par Michele Kang décrite ci-avant, ainsi que les nouveaux financements apportés dans ce cadre et la restructuration de la dette, visent à assurer la stabilité financière du Groupe sur les deux prochaines saisons. Le travail d'assainissement de la structure financière entrepris par la Direction actuelle va se poursuivre, ainsi que la mise en place d'une stratégie de croissance des revenus.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, Olympe Bidco déposera prochainement, auprès de l'Autorité des marchés financiers, une offre publique d'achat obligatoire sur les actions EFG qu'elle ne détient pas encore, au prix de l'acquisition du bloc (soit 0,1713 € par action) (l'« **Offre** »). Une période de pré-offre a été ouverte par l'AMF en date du 24 juin 2026<sup>5</sup>. Eight Advisory, désigné par le Conseil d'administration de la Société le 23 juin 2026<sup>6</sup>, agira en qualité d'expert indépendant dans le cadre de l'Offre. Le Conseil d'Administration rendra en temps utile son avis motivé sur l'Offre, sur la base du rapport qui sera établi par l'expert indépendant. L'Offre reste soumise à l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

Les comptes de l'exercice 2025/2026 seront arrêtés et publiés au mois d'octobre, et l'assemblée générale annuelle sera convoquée pour le mois de décembre 2026.

Il est prévu que la Société soit renommée « Olympique Lyonnais Groupe S.A » lors de la prochaine assemblée générale.

Sur le plan sportif, l'OL commence les tours qualificatifs en Ligue des Champions le 4 août.



**Tél :** +33 4 81 07 55 00  
**Fax :** +33 4 81 07 45 65  
**Email :** [finance@ol.fr](mailto:finance@ol.fr)  
[www.finance.ol.fr](http://www.finance.ol.fr)

Eagle Football Group SA  
Euronext Paris - compartiment B  
Indices: CAC All-Shares – CAC Consumer Discretionary  
Code ISIN: FR0010428771  
Reuters: EFG.PA (ex OLG.PA)  
Bloomberg: EFG FP (ex OLG FP)  
ICB : 40501030 Services de loisirs

<sup>5</sup> Voir D&I 226C0896 publiée sur le site de l'AMF.

<sup>6</sup> Voir le communiqué de presse de la Société en date du 23 juin 2026.